



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	17	21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 6 novembre 2023

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Frédéric RAO (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Paul POLI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°79-13-11-23

Objet : Demande d'enregistrement concernant une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Localisation.

Lieu-dit « ZI de Purettonne », 46-47 allée rouge, 20290 Borgo



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-79-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

I. Contexte :

Le 11 Aout 2023, monsieur Patrick ROCCA, agissant en qualité de gérant de la société « ENVIRONNEMENT SERVICE SARL », a déposé un dossier relatif à une demande d'enregistrement concernant une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage.

La demande relève de la compétence de l'État mais nécessite l'avis de la commune limitrophe.

Le dossier est réputé complet et régulier.

II. L'analyse :

Le dossier présenté est particulièrement complet, fournissant l'ensemble des informations nécessaires à une évaluation approfondie du projet. Les points de vigilance tels que :

- La compatibilité de l'installation avec l'affectation des sols, des plans schémas et programmes ;
- La capacité technique et financière ;
- Justification du respect des prescriptions générales ;
- Les garanties concernant la remise en état du site après exploitation ;

Ont été scrupuleusement justifiés.

Il est également à noter que la commune sur laquelle le projet est prévu a également émis un avis favorable.

III. Avis du service :

Après examen du dossier et des pièces constitutives, il apparaît que toutes les conditions et exigences, qu'elles soient techniques, environnementales, urbanistiques ou sociales, ont été assurées.

Au vu de ces éléments un avis favorable peut être émis pour le projet.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

D'ÉMETTRE un avis favorable pour ce projet concernant l'installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage sur la commune de Borgo.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE :

POUR : 19

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-79-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Service Juridique et Coordination
Unité Coordination

Bastia, le - 5 OCT. 2023

Dossier suivi par : Jocelyne ANDREANI
Tél : 04 20 06 70 05
jocelyne.andreani@haute-corse.gouv.fr

La Directrice,

à

2023-1065

Monsieur le Maire de Biguglia

LRAR n° 1A 201 048 6576 3

Objet : Demande d'enregistrement concernant une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, au lieu-dit « ZI de Purettonne », 46-47 allée Rouge, commune de BORGIO, exploitée par la société « ENVIRONNEMENT SERVICES SARL ».

PJ : 1 dossier.

Le 11 août 2023, Monsieur Patrick ROCCA, agissant en qualité de gérant de la société « ENVIRONNEMENT SERVICES SARL », a déposé un dossier relatif à une demande d'enregistrement concernant une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, qu'il a bien voulu compléter les 18 et 21 septembre derniers et qu'il exploite au lieu-dit « ZI de Purettonne », 46-47 allée Rouge, sur le territoire de la commune de BORGIO.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, un exemplaire de ce dossier, déclaré complet et régulier le 25 septembre dernier, et de cette demande d'enregistrement, afin qu'ils soient soumis à l'avis du conseil municipal de votre commune.

Je vous saurais gré de me faire retour de la délibération de votre conseil municipal.

J'attire votre attention sur le fait que ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, dont les dates et les modalités vous seront communiquées prochainement.

La Directrice,
La Directrice départementale
des territoires,

Copie à : DREAL/SRNT

Muriel JOER LE CORRE

ADRESSE POSTALE : 8 boulevard Benoîte Danesi CS 60008 20411 BASTIA
Standard : 04 95 34 50 00 – Courriel : ddt@haute-corse.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-79-13-11-23-DE
Date de transmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023